

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 29 novembre 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 novembre 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

### Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire et la liquidation de la communauté de biens. Sur différents aspects de la procédure. Sur la communication de livres comptables à la demande d'Esther Lemaire.

### Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Diet \[monsieur\]](#)
- [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)

Collation2 p. (82r, 83v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Marsailles 99 9<sup>e</sup> Ju

Monsieur Larue,

Mr Arisson doit vous écrire aujourd'hui pour vous dire combien il est nécessaire de référer dans les qualités du jugement tout ce qui est contenu dans mes conclusions.

Il faut que cela soit copié mot pour mot sans en excepter tous les N<sup>o</sup>s des gravures.

Je serais bien désireux que vous m'envoyiez copie de ce que vous allez signifier sous ce rapport à la 2<sup>e</sup> Bieb.

J'ai bien reçu votre lettre de 26<sup>er</sup>; je ne puis comprendre que nous disiez que l'inven-

taire de 1872 a été demandé par vous à M. Grebel et que parmi les livres qu'il a portés au tribunal cet inventaire manquait.

M. Grebel m'a fait connaître après le jugement quels étaient les livres demandés et ceci que il avait portés, et il me dit très bien que les inventaires 1864-69 1872 et 73 sont du nombre des livres qu'il a communiqués. Je persiste donc à croire que ce livre est parfaitement allé à Versailles, il n'y avait aucun motif pour ne pas l'y porter; et si M. Grebel a commis

cet oubli j' m'étonne  
que l'I ne me l'ait pas  
dit.

Vous me dites que vous  
ne savez pas ce que Mad<sup>e</sup>  
Godin menageait à ce  
sujet, j' reste donc sur  
ce point encore au milieu  
des ténèbres, et je suis  
encore obligé de ne pouvoir  
discuter avec vous ce qui  
peut être à faire et à  
prévoir. Dans tous les  
cas, ce livre sera mis à  
votre disposition, si  
vous pouvez découvrir  
ce que l'on a voulu  
dire ou faire.

Vous comprendrez que  
pour déjouer des manœuvres,  
il faut au moins que je  
puisse pressentir ce qu'elles  
ont pour but, et vous

pourriez seul en cela  
me rendre le service  
de me le révéler.

Veuillez agréer  
Monseigneur, l'assurance  
de ma considération

Godot